

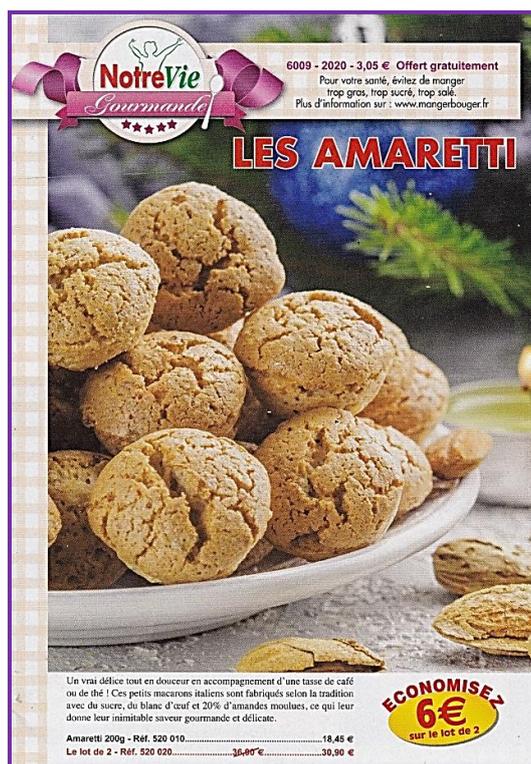
La mauvaise volonté de LAURIE

LAURIE est la société de vente à distance qui exploite, entre autres, les enseignes **BIOTONIC**, **TV SANTE**, **LES DÉLICES DE TANTINE** et **NOTRE VIE SANTÉ**.

Une consommatrice découvre en décembre 2020 que sa mère, âgée, malade, influençable, a dépensé depuis le mois de septembre pas moins de 12 000 € en commandes diverses auprès des catalogues précédemment cités : *« Attirée par la promesse de gains, elle passait commande et a multiplié les petites commandes. Quasi systématiquement elle était harcelée au téléphone afin de compléter ses commandes par un paiement par carte bancaire. Le préjudice est énorme et les produits livrés sont loin de valoir les sommes dépensées. »*

Elle décide de retourner les colis les plus récents et est confrontée à une mauvaise volonté évidente de **LAURIE** : chaque enseigne a son propre numéro de téléphone, pas de service comptable joignable par téléphone, remboursement de commandes effectué mais en déduisant les frais de port...

Qu'en pense la **Direction départementale de la protection de la population (DDPP)** en charge du respect du Code de la consommation ?



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)